

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/028/2007 – ÉFAI
12 mars 2007

Action complémentaire sur l'AU 52/07 (MDE 13/021/2007, 5 mars 2007) et sa mise à jour (MDE 13/026/2007, 8 mars 2007) – Prisonniers d'opinion / Mauvais traitements – Nouveau sujet de préoccupation : Craintes de torture

IRAN Deux défenseures des droits fondamentaux des femmes :
Mahboubeh Abbasgholizadeh (f)
Shadi Sadr (f)

Personne libérée :
Zhila Bani Yaqoub (f), journaliste et défenseure des droits humains

Mahboubeh Abbasgholizadeh et Shadi Sadr, deux prisonnières d'opinion, sont toujours maintenues en détention dans la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran. Zhila Bani Yaqoub a été libérée sous caution le 9 mars. D'après certaines sources, Mahboubeh Abbasgholizadeh souffrirait d'arthrite et de migraine, et Shadi Sadr de douleurs gastriques chroniques, probablement dues à un ulcère. Amnesty International craint qu'aucune de ces deux femmes ne bénéficie de soins médicaux adaptés. Depuis leur arrestation, Mahboubeh Abbasgholizadeh n'a pas été autorisée à contacter quiconque, et Shadi Sadr a pu téléphoner deux fois à son époux.

Le 12 mars, Farideh Gheytrat, l'une des avocates qui représentent ces deux femmes, a indiqué à l'Agence France-Presse (AFP) qu'une ordonnance de mise en détention provisoire d'une durée d'un mois avait été émise à l'encontre de chacune d'elle, et qu'elles devraient répondre de « *deux chefs d'accusation qui ne [lui] ont pas été communiqués, outre ceux de trouble à l'ordre public retenus contre toutes les personnes arrêtées* ». Elle a ajouté qu'elle avait protesté contre cette décision, en déclarant : « *La détention provisoire ne doit être ordonnée que lorsque les investigations sont insuffisantes ou si le prévenu risque de s'enfuir ou de détruire des preuves. Or, le cas de mes clientes ne présente aucun de ces éléments.* » Amnesty International pense que les chefs d'accusation qui n'ont pas été révélés pourraient comprendre celui d'« *activités nuisant à la sécurité nationale* », qui est passible de deux à cinq ans d'emprisonnement.

Mahboubeh Abbasgholizadeh et Shadi Sadr faisaient partie d'un groupe de 33 femmes arrêtées le 4 mars au cours d'une manifestation à Téhéran. Trente détenues ont été libérées sans inculpation entre le 6 et le 8 mars, mais elles pourraient être poursuivies ultérieurement. Certaines d'entre elles ont affirmé que leurs cellules étaient froides, humides et sans toilettes. Il semblerait que ces femmes aient été contraintes à dormir à même le sol et qu'on leur ait demandé de partager leurs couvertures pour se réchauffer. Les forces de sécurité leur auraient également bandé les yeux et les auraient interrogées pendant la nuit, les privant ainsi de sommeil. Enfin, elles n'ont pas été autorisées à bénéficier d'une prise en charge médicale, bien que les autorités aient assuré à leurs proches qu'elles recevaient tous les soins nécessaires.

Mahboubeh Abbasgholizadeh est la rédactrice en chef de *Zanan* (« *Femmes* »), un magazine trimestriel, et a joué un rôle clé dans la campagne « *Stop Stoning Forever* », qui a été lancée en septembre 2006 en vue de l'abolition définitive de la lapidation à mort en Iran. Elle a également occupé les fonctions de directrice du NGO Training Center, une organisation qui œuvre en faveur du renforcement de l'action de la société civile. En novembre 2004, Mahboubeh Abbasgholizadeh a été maintenue en détention pendant plus d'un mois par les forces de sécurité en raison de ses activités de défense des droits humains (voir l'AU 306/04, MDE 13/046/2004 du 11 novembre 2004). Shadi Sadr, avocate et journaliste, est la directrice de *Raahi*, un centre de conseil juridique destiné aux femmes. Elle a fondé *Zanan-e Iran* (« *Femmes d'Iran* »), le premier site Internet consacré au travail des féministes iraniennes (<http://www.raahi.org>), et elle a rédigé de nombreux articles relatifs aux femmes iraniennes et aux droits que leur confère la loi. Elle a représenté plusieurs militantes et journalistes, ainsi que des femmes condamnées à mort, dont la peine a été annulée à la suite de son action. Elle a également participé à la campagne « *Stop Stoning Forever* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mahboubeh Abbasgholizadeh et Shadi Sadr se trouvaient parmi 33 femmes arrêtées alors qu'elles protestaient contre le procès de cinq défenseuses des droits des femmes (Fariba Davoodi Mohajer, Shahla Entesari, Noushin Ahmadi Khorassani, Parvin Ardalan et Sussan Tahmasebi), qui se tenait alors devant la sixième chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Ces militantes étaient jugées pour « *propagande contre le système* », « *activités nuisant à la sécurité nationale* » et « *participation à une manifestation illégale* », à la suite de leur participation à une manifestation non violente organisée le 12 juin 2006 en faveur de l'égalité des femmes et des hommes devant la législation iranienne. Celle-ci avait été dispersée dans la violence par des membres des forces de sécurité, qui avaient appréhendé au moins 70 personnes. Par le passé, les autorités de la prison d'Evin ont souvent retardé ou refusé l'accès aux soins médicaux à des détenus, probablement afin d'augmenter la pression pesant sur ceux-ci.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- saluez la libération de Zhila Bani Yaqoub, qui a été arrêtée le 4 mars au cours d'une manifestation non violente qui s'est tenue devant les locaux de la sixième chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, mais dites-vous toutefois préoccupé par le maintien en détention de Mahboubeh Abbasgholizadeh et Shadi Sadr ;
- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de ces deux femmes, qui semblent être détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exhortez les autorités à leur permettre sans délai de recevoir des visites régulières de leurs proches et de leurs avocats, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- priez les autorités d'abandonner toutes les poursuites engagées contre des personnes à la suite de la manifestation pacifique du 12 juin 2006 ou de celle du 4 mars 2007.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei,

Leader of the Islamic Republic

The Office of the Supreme Leader, Shahid Keshvar Doost Street, Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 251 7774 2228 (précisez : « *For the Office of His Excellency, Ayatollah Khamenei* »)

Courriers électroniques : par l'intermédiaire de son site Internet (en anglais),

<http://www.leader.ir/langs/EN/index.php?p=sendletter>

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : iranprobe@iranprobe.com

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la République :

Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir

ou via son site Internet, www.president.ir/email

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad Square, Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 3390 4986 (Veuillez vous montrer persévérant et envoyer vos appels par courrier postal ou électronique si vous ne parvenez pas à transmettre votre fax.)

Courriers électroniques : info@dadgostary-tehran.ir (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *For the attention of Ayatollah Shahroudi* »)

Porte-parole du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel

Majles-e Shoura-ye Eslami, Baharestan Square, Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 3355 6408

Courriers électroniques : hadadadel@majlis.ir

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*